

PAR BREVETS D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT S.G.D.G.



GUYON FRÈRES

MAITRES DE FORGES & FABRICANTS DE FOURNEAUX.

GUYON et AUDEMAR, Succ^{rs}

Ne payer la lettre de voiture qu'après vérification des pièces, le voiturier étant responsable.

Vérifier si le nombre et la composition des colis reçus sont conformes à nos indications ci-dessous.

DOLE, (Jura), le 8 Janvier 1879

Monsieur le Comte de Poise de Courmayeur,
La Rocherolle, près Argentan (Indre)

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-après facture des envois que nous avons adressés le 4 & 7 courant, suivant nos lettres du 1^{er} & 3^e Janvier

Rem. Spécif. Réverts

à Mademoiselle de Poise au Château de Chabonnet			
1	four fig. 3 ^e n° 3 à bain d'acier	10% 27.00	27.00
1	" fig. 1 ^{er} n° 3 — " d. plate d'acier	" 41.40	41.40
4	casserole d'acier n° 3, 4, 6, 8, diamètre 21 ^{cm} à 4 ⁹ / ₁₆ "		9.40
2	crochet (sans une casserole n° 6)	1 ^{er} mémoire	"
3	couver rond p ^o le four 3 ^e - 3	3 à 0.90 pièce	5.40
3	couver rond p ^o le four 1 ^{er} - 3	3 à 0.90 pièce	5.40
à Madame de Nazis à Oiselle			
1	four fig. 3 ^e n° 3 à bain d'acier	10% 31.50	31.50
3	couver rond assortis à ce four	à 0.90	2.70
prospectus dans le four (1 ^{er} mémoire)			34.20
			117.45

Nous avons reçu de votre banquier 272.90
nos factures du 24 & 27 décembre montant à 272.30
différence à votre profit 0.60

Valor que nous nous réglerons à votre convenance 116.85
Composition des envois: 2.75
4 Janvier 119.60

2 pailler	1 pay. 2 canuchs	7 Janvier	1 pailler
1 mte ste	1 " 2 lincis	10 cobi	2 mte chv
2 casserole chv	2 " 2 couver	marque BC,	1 lincis
1 pay. 2 mte	2 " 2 p ^o fait	130 ^{cm}	1 pay. 3 couver
			5 coli
			merque M.M.
			3 p ^o fait BC

Agriez, Monsieur le Comte, nos civilités empressees
Jm. Guyon & Audemar

NOTA. — La marchandise est payable dans Dole; nos traites ne dérogent point à cette condition.

Envoi de 23 Janvier 1879 à Dole; 1^{er} Janvier
 & off. de Antwerpen

